

# Autonomie des vacanciers

L'autonomie d'une personne va permettre de définir son accompagnement pendant un ou des séjours. Afin que les séjours se déroulent dans des conditions optimales nous souhaitons permettre aux personnes l'accompagnement le plus adapté. La constitution de groupe homogènes peut être un facteur déterminant à ce bon déroulement. Cette autonomie repose sur deux aspects : physique et psychique. Ci-dessous un tableau qui synthétise les différents niveaux d'autonomie que l'on peut retrouver sur nos séjours. Si vous souhaitez nous faire part d'une information que vous jugerez importante les lignes sous le tableau sont à vous. Entourer le logo blanc qui vous correspond (PA ; PMA ; PFA ; PNA) :

	Quotidien	Relationnel	Physique	Sanitaire
<b>Personne autonome</b> 	Est en capacité de réaliser les actes de la vie quotidienne seul	La communication et les échanges sont bons.	Les troubles physiques s'il y a, ne nécessitent pas d'aide ou d'accompagnement.	Pas de suivi médical invalidant, prise de traitement en autonomie.
<b>Personne moyennement autonome</b> 	Est en capacité de réaliser les actes de la vie quotidienne avec une aide partielle ou a besoin d'être stimulé	La communication est suffisamment bonne, sait se faire comprendre. Pas de trouble du comportement important.	Les troubles physiques peuvent entraîner des difficultés au quotidien. Besoin d'une aide occasionnelle.	La prise de traitement peut être effectuée avec une aide. Soins infirmiers possibles.
<b>Personne avec une faible autonomie</b> 	Besoin d'un accompagnement pour réaliser les actes de la vie quotidienne	Besoin d'être sollicité ou a besoin d'aide pour réguler sa relation à l'autre. Besoin d'aide pour la gestion des émotions.	Besoin d'appareillage spécifique ou d'une aide humaine pour compenser le handicap.	Besoin d'un accompagnement dans la prise de traitement. Soins infirmiers possibles.
<b>Personne Non Autonome</b> 	Besoin d'une prise en charge totale ou presque pour la réalisation des actes de la vie quotidienne	Besoin d'un encadrement régulier/constant.	Besoin d'appareillage spécifique et/ou de matériel adapté au handicap.	Besoin d'une distribution rigoureuse des traitements médicaux. Besoins d'intervention d'un professionnel spécialisé pour certains actes sanitaires.

**Informations complémentaires :**

.....

.....

.....